



Paris, le 19 janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Comité de suivi des relations commerciales : Constat d'impasse

Au cours du comité de suivi de ce matin co-présidé par Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, et Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, la démonstration a été faite que malheureusement rien n'a changé en matière de négociations commerciales.

Tous les acteurs avaient pourtant pris des engagements dans le cadre de la Charte « de bonne conduite » signée le 14 décembre dernier. Preuve à l'appui, les distributeurs les ont vite oubliés.

Les niveaux de promotions constatés démontrent que même la loi actuelle n'est pas respectée : ni l'interdiction de revente en perte, ni la limitation des promotions actée par la loi Sapin II. Ils organisent une véritable braderie des produits agricoles : des côtes de porc à 1,77 €/kg, du lait bio à 67 centimes d'euros le litre, ou des pommes de terre à 11 centimes le kilo. Comment dans ces conditions le consommateur peut-il s'y retrouver, et avoir une quelconque idée de la valeur de l'alimentation quand tout n'est que promotions et rabais ?

Concernant les négociations commerciales en cours, la DGCCRF a établi devant les deux ministres un constat accablant : demande de déflation systématique des enseignes, aucune rémunération de la montée en gamme, seuil de revente à perte non respecté... En synthèse, les négociations commerciales se passent encore plus mal que l'an dernier ! Cela ne peut plus durer !

Pourtant, le Président de la République avait clairement affirmé le 11 octobre que « la guerre des prix ne fait que des perdants ». Combien encore d'agriculteurs en difficulté, de PME pressurisées, pour que la grande distribution prenne enfin conscience que sans partenariat gagnant-gagnant c'est toute la chaîne qui perd de la valeur ajoutée et qui enregistre des faillites à tour de bras ?

Nous en appelons au gouvernement pour qu'il fasse respecter les engagements de la charte par chacun des acteurs. Nous sommes prêts à appeler nos réseaux à aller faire la « police » des prix dans les magasins, comme c'est déjà le cas spontanément dans certains départements.

Nous demandons une loi contraignante et ferme, qui applique en cas d'infraction des sanctions dissuasives.

C'est la condition du succès des plans de filière et de l'alimentation de qualité qu'attendent les Français.

Contacts :

FNSEA : Marion FOURNIER : 07 60 29 56 17

JA : Claire CANNESSON : 06 59 98 56 90